



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À
L'AGRÉGATION D'ALLEMAND (SESSION 2021)
ENTRE
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER
ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

Et

**l'École Normale Supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'allemand et établissent à cet effet la présente convention.

Préambule

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Littérature ancienne
- Littérature classique
- Littérature moderne
- Civilisation
- Histoire des idées
- Option « Linguistique »
- Option « Littérature »
- Option « Civilisation »

1. Inscriptions administrative et pédagogique

1.1. Inscription administrative

Les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 et les étudiant.es de l'ENS de Lyon fréquentant ces enseignements devront être régulièrement inscrit.es dans leur établissement respectif et couvert.es par une assurance responsabilité civile individuelle.

1.2. Inscription pédagogique

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le/la responsable de l'agrégation d'allemand de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiant.es concerné.es.

2. Organisation pédagogique

2.1. Auront lieu à l'Université Lyon 2 les cours suivants :

- Littérature classique (pour partie)
- Option « Littérature »

2.2. Auront lieu à l'ENS de Lyon les cours suivants :

- Littérature ancienne
- Littérature classique (pour partie)
- Littérature moderne
- Histoire des idées
- Civilisation
- Option « Linguistique »
- Option « Civilisation »

2.3. Transmission des notes.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'Université Lyon 2 seront transmises par le/la responsable de l'agrégation d'allemand de l'Université Lyon 2 au/à la responsable de l'agrégation d'allemand de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'ENS de Lyon seront transmises par le/la responsable de l'agrégation d'allemand de l'ENS de Lyon au/à la responsable de l'agrégation d'allemand de l'Université Lyon 2.

3. Prise en charge des heures d'enseignement

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par la présente convention se monte à 544 HETD (voir tableau en annexe de la présente convention).

3.2. Sur ces 544 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 218 HETD et l'ENS de Lyon 326 HETD.

3.3. Les 218 HETD prises en charge par l'Université Lyon 2 se décomposent comme suit :

126 HETD (84 h CM) sont assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'Université Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire.

- 92 HETD de colles sont prises en charge par l'Université Lyon 2, dont 40 HETD assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.

3.4. Les 326 HETD prises en charge par l'ENS de Lyon se décomposent comme suit :

205 HETD (122 h CM = 183 HETD + 22 HETD « colles ») sont assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.

Un complément de cours de 22,5 HETD (15h CM) pour la littérature ancienne est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 13,5 HETD (9h CM) pour la littérature classique est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 22,5 HETD (15h CM) pour la civilisation (« tronc commun ») est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 13,5 HETD (9h CM) pour l'option littérature est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire. de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Des vacances pour l'option civilisation (49 HETD = 30 HETD + 2 HETD «colles») seront assurées par un.e enseignant.e-chercheur.e extérieur aux deux établissements.

3.5. La rémunération des heures de cours (soit 72 HETD) assurées par les enseignant.es-chercheur.es de l'Université Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire et prises en charge par l'ENS de Lyon s'effectuera sur la base du taux de l'heure complémentaire en vigueur majoré de 5% de retraite additionnelle à la date du 30 juin 2021.

Cette rémunération donnera lieu à un versement au compte de l'Agent comptable de l'Université Lyon 2 sur présentation, au plus tard le 30 juin 2021, d'une facture émise par l'Université Lyon 2.

3.6. La rémunération des heures de colles (soit 40 HETD) assurées par les enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire et prises en charge par l'Université Lyon 2 s'effectuera sur la base du taux de l'heure complémentaire en vigueur majoré de 5% de retraite additionnelle à la date du 30 juin 2021.

Cette rémunération donnera lieu à un versement au compte de l'Agent comptable de l'ENS de Lyon sur présentation, au plus tard le 30 juin 2021, d'une facture émise par l'ENS de Lyon.

4. Litige

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

5. Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-2021 et prend effet au 1^{er} septembre 2020.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Lyon, le

Pour l'Université Lyon 2
La Présidente
Nathalie DOMPNIER

Signature et cachet

A Lyon, le

Pour l'ENS de Lyon
Le Président
Jean-François PINTON

Signature et cachet

**ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT
entre l'ENS de Lyon et l'Université Lyon 2
relatif à la préparation de la session 2021 de l'agrégation d'allemand**

Intitulé du cours	HETD prises en charge par l'ENS de Lyon	HETD prises en charge par l'Université Lyon 2
Littérature ancienne	15h CM = 22,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire) Total : 22,5 HETD	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire) + colles = 20 HETD (EC Lyon 2) Total : 51,5 HETD
Littérature classique	9h CM = 13,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire) 12h CM = 18h HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) Total : 31,5 HETD	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire) + colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) Total : 51,5 HETD
Littérature moderne	40h CM = 60 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) Total : 60 HETD	Colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) Total : 20 HETD
Civilisation	15h CM = 22,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire) Total : 22,5 HETD	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire) + colles = 20 HETD (EC Lyon 2) Total : 51,5 HETD
Histoire des idées	40h CM = 60 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) Colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) Total : 80 HETD	
Option linguistique	30h CM = 45 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) + colles = 2 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)	

	Total : 47 HETD	
Option littérature	9h CM = 13,5h HETD (EC Lyon 2, service statutaire) Total : 13,5 HETD	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire) + colles = 12 HETD (EC Lyon 2) Total : 43,5 HETD
Option civilisation	30h CM = 45 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) + colles = 4 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire) Total : 49 HETD	
Total	326 HETD	218 HETD



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À
L'AGRÉGATION D'ANGLAIS (SESSION 2021)
ENTRE
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER**

ci-après désignée « Université Lyon 2 »

Et

**l'École Normale Supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON**

ci-après désignée « ENS de Lyon »

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2020 de l'agrégation externe d'anglais et établissent à cet effet la présente convention.

Préambule

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Option B : Civilisation

Par ailleurs, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon co-organisent et co-financent la venue de deux intervenants extérieurs pour deux conférences de 3h chacune :

- La BBC (John Mullen, Université de Rouen)
- *Howards End*, le film (Laurent Mellet, Université de Toulouse)

1. Inscriptions administrative et pédagogique

1.1. Inscription administrative.

Les étudiant.e.s de l'Université Lyon 2 et les étudiant.e.s de l'ENS de Lyon suivant ces enseignements devront être régulièrement inscrit.e.s dans leur établissement respectif et couvert.e.s par une assurance individuelle.

1.2. Inscription pédagogique.

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le.la responsable de l'agrégation d'anglais de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiant.e.s concerné.e.s.

2. Transmission des notes

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'Université Lyon 2 seront transmises par le.la responsable de l'agrégation d'anglais de l'Université Lyon 2 à son homologue de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'ENS de Lyon seront transmises par le.la responsable de l'agrégation d'anglais de l'ENS de Lyon à son homologue de l'Université Lyon 2.

3. Prise en charge des heures d'enseignement

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par la présente convention se monte à 36 HETD (voir tableau en annexe de la présente convention).

Sur ces 36 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 27 HETD et l'ENS de Lyon 9 HETD.

Les 27 HETD (18h CM) prises en charge par l'Université Lyon 2 sont assurées par un enseignant-chercheur de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire

Les 9 HETD (2 x 3hCM) prises en charge par l'ENS de Lyon sont assurées par deux intervenants extérieurs pour les deux conférences de 3h.

4. Litige

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

5. Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-21 et prend effet au 1^{er} septembre 2020.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le

Le

La Présidente de l'Université Lumière-Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

**ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À
L'AGRÉGATION D'ANGLAIS (2021) ENTRE L'UNIVERSITE LYON 2 ET L'ENS DE
LYON**

INTITULE DU COURS	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'ENS DE LYON	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'UNIVERSITE LYON 2
<p>OPTIONS</p> <p>Civilisation, Option B</p> <p>CONFERENCES</p> <p>La BBC, conférence</p> <p><i>Howards End</i>, le film, conférence</p>	<p>3h CM = 4,5 HETD</p> <p>3h CM = 4,5 HETD</p>	<p>18h CM = 27 HETD EC Lyon 2, service statutaire</p>
TOTAL	total : 9 HETD	total : 27 HETD



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À
L'AGRÉGATION D'ESPAGNOL (SESSION 2021)
ENTRE
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER
ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

Et

**l'École Normale Supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lumière-Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'espagnol et établissent à cet effet la présente convention.

Préambule

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lumière-Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Question 1 : **María de Zayas, *Novelas amorosas y ejemplares***
- Question 2 : **Federico García Lorca, *Poeta en Nueva York***
- Question 3 : **Leonardo Padura, *La novela de mi vida***
- Question 4 : **Mémoire du franquisme**
- Question 5 : **Explorations, conquêtes et revers de conquête**
- Thème
- Version

- Linguistique
- Option latin
- Option catalan
- Option portugais

1. Inscriptions administrative et pédagogique

1.1. Inscription administrative.

Les étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 et les élèves et les auditeurs d'agrégation de l'ENS de Lyon suivant ces enseignements devront être régulièrement inscrits dans leurs établissements respectifs et couverts par une assurance individuelle.

1.2. Inscription pédagogique.

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le responsable de l'agrégation d'espagnol de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiants concernés.

2. Transmission des notes

Les notes attribuées par un enseignant-chercheur ou un enseignant de l'Université Lyon 2 seront transmises par le responsable de l'agrégation d'espagnol de l'Université Lyon 2 au responsable de l'agrégation d'espagnol de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un enseignant-chercheur ou un enseignant de l'ENS de Lyon seront transmises par le responsable de l'agrégation d'espagnol de l'ENS de Lyon au responsable de l'agrégation d'espagnol de l'Université Lyon 2.

3. Prise en charge des heures d'enseignement

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par le présent avenant se monte à 748 HETD (voir tableau en annexe du présent avenant).

3.2. Sur ces 748 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 348 HETD et l'ENS de Lyon 400 HETD.

3.3. Les 348 HETD prises en charge par l'Université Lyon 2 sont assurées par des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire.

3.4. Les 400 HETD prises en charge par l'ENS de Lyon se décomposent comme suit :

- 300 HETD sont assurées par des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.
- 70 HTD sont assurées par un enseignant-chercheur sous convention entre l'ENS de Lyon et Lyon 3.
- 30 HETD sont assurées par des vacataires rémunérés par l'ENS de Lyon.

4. Litige

Pour tout litige que pourrait soulever l'application du présent avenant, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

A défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

5. Entrée en vigueur et durée de l'avenant

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-2021 et prend effet au 1^{er} septembre 2020.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le

Le

La Présidente de l'Université Lumière-Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

**ANNEXE À L'AVENANT À LA CONVENTION de PARTENARIAT RELATIVE À
LA PRÉPARATION DE L'AGRÉGATION D'ESPAGNOL (2021) ENTRE
L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 ET L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE DE
LYON**

INTITULE DU COURS	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'ENS DE LYON	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'UNIVERSITE LYON 2
QUESTION 1 María de Zayas, <i>Novelas amorosas y ejemplares</i>	<i>36hCM préparation aux écrits (EC convention entre l'ENS de Lyon et Lyon 3)</i> <i>16hTD préparation aux oraux (vacataire)</i> total : 70 hTD	total : 0hTD
QUESTION 2 Federico García Lorca, <i>Poeta en Nueva York</i>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> total : 35hTD	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> total : 35hTD
QUESTION 3 Leonardo Padura, <i>La novela de mi vida</i>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> total : 35 hTD	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> total : 35 hTD
QUESTION 4 Mémoire du franquisme	total : 0 hTD	<i>36hCM préparation aux écrits + 16hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> total : 70 hTD
QUESTION 5 Explorations, conquêtes et revers de conquête	total : 0 hTD	<i>36hCM préparation aux écrits + 16hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> total : 70hTD
THEME	<i>36hCM préparation aux écrits (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> total : 54hTD	total : hTD
VERSION	<i>10hCM préparation aux écrits (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> total : 15 hTD	<i>26hCM préparation aux écrits (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> total : 39hTD
LINGUISTIQUE		46 h CM (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)

	total : 0 hTD	total : 69 h TD
OPTION LATIN	24hCM (Vacataires) 15hTD par EC statutaire de l'ENS de Lyon total : 51 hTD	total : 0 hTD
OPTION CATALAN	40h TD (Lecteur de l'ENS de Lyon, service statutaire) total : 40 hTD	15h TD (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire) total : 15 hTD
OPTION PORTUGAIS	40h TD (Lecteur de l'ENS de Lyon, service statutaire) total : 40 hTD	15h TD (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire) total : 15 hTD
CONFERENCES	40h CM (Vacataires) total : 60hTD	total : 0 hTD
TOTAL	400h TD	348h TD